

Kigali, le 21/10/1976

N° 07.03/3672

Monsieur l'Inspecteur d'Arrondissement(TOUS)

ll
28.10.76
7

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous demander de me transmettre dans les meilleurs délais le rapport de perception et d'utilisation des frais de scolarité pour l'année scolaire 1975/1976.

Ce rapport doit être aussi précis que possible et toute dépense, justifiable par la décision du conseil de commune pour l'enseignement.

Veillez trouver en annexe un modèle de tableau à remplir.

MUTEMBEREZI Pierre-Claver,
Ministre de l'Education Nationale.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie KIGALI
- Monsieur le Préfet (TOUS)
- Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Primaire et Post-Primaire
KIGALI.
- Monsieur le Bourgmestre (TOUS)
- Monsieur le Président du Conseil de Commune pour l'Enseignement(TOUS)
- Monsieur l'Inspecteur de Secteur(TOUS)

596
An. Généralité

10/1976
.....

- Attributions des agents du

Objet
Attribution
Minis-
trale

/03.01.01
eur de
sement

ondis-
règlement
es 19,

1976

Contrôle Pédagogique:

- L'Inspecteur d'Arrondissement est chargé du Contrôle Pédagogique des écoles de son ressort.
Il lui incombe notamment de les visiter aussi souvent qu'il le peut.
Lors de ces visites, l'Inspecteur assiste aux leçons du maître, interroge ou fait interroger les élèves, encourage et conseille le maître.

b) Sur le plan administratif:

- L'Inspecteur d'Arrondissement contrôle tout document scolaire exigé, visite les locaux scolaires, s'assure que l'équipement matériel est conforme aux règlements et aux programmes d'études.
- En outre, l'Inspecteur d'Arrondissement procède aux enquêtes statistiques demandées par le Ministre, contrôle l'application conforme des instructions ministérielles principalement en ce qui concerne les rentrées scolaires et les promotions d'une classe à l'autre ainsi que la mise en place du personnel enseignant des Etablissements publics et privés subsidiés.
- Il assure le paiement des enseignants.
- Il est aidé dans ses tâches par les Inspecteurs de Secteur qui sont sous son contrôle.

2.- Au niveau post-primaire:

- L'Inspecteur d'Arrondissement exerce un pouvoir injonctif et disciplinaire sur les CIERAR et les Sections Familiales.

3.- Au niveau secondaire et supérieur:

- L'Inspecteur d'Arrondissement doit entretenir des relations de service avec les Directeurs des Etablissements secondaires et supérieurs de son ressort.

4.- Au niveau général:

- Dans ses relations avec les parents et les autorités locales, il représente le Ministère de l'Education Nationale pour ce qui concerne toutes les écoles de son ressort: écoles primaires, post-primaires, secondaires et supérieures.

Je vous en souhaite bonne réception.

MUTEMBEREZI Pierre Claver,
Ministre de l'Education Nationale.

Copie pour information:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
- KIGALI.-
- Monsieur le Préfet de Préfecture (TOUS)